

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7^e séance ordinaire – 27 juin 2023, 19 heures

**Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180**

Présents :

MM. Antoine Gagné, président et membre parent
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent
Danny Bouchard, membre parent
Mme Sophie Brière, membre parent
M. Marc Benoit, membre du personnel
Mme Annie Bourgeois, membre du personnel
MM. Patrice Forest, membre du personnel
Pierre-Gérald Jean, membre du personnel
Mme Linda Cazale, membre de la communauté
M. Yazid Djenadi, membre de la communauté
Mme France Dussault, membre de la communauté
M. Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Pascale Gingras, directrice générale adjointe aux services
éducatifs et aux directions d'unité
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et du développement des compétences et du Bureau
des communications et des affaires publiques
MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion des
ressources matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion de l'orga-
nisation scolaire et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint à la gestion des ressources
financières et du Bureau des projets institutionnels et de l'effica-
cité opérationnelle
Pierre Fadli, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote
M^e Chloé Normand, secrétaire générale

**Sont
absentes :**

Mmes Geneviève Héroux, membre parent
Martine Pageau, membre du personnel

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, accueille le public et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Elle rappelle l'engagement des intervenants et des membres du Conseil d'administration et les remercie de la part des élèves du CSSDM. Elle remercie aussi l'ensemble du personnel du CSSDM et souligne la collaboration de tous pour arriver à de grandes réussites lors de la dernière année. Elle termine en souhaitant de bonnes vacances à tout le monde.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 9 mai 2023
- 5- Point d'information des responsables de comité
- 6- Rubrique de la représentante du CGTSIM
- 7- CA-202306-99 Bureau du secrétariat général – *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie* – version pour adoption
- 8- CA-202306-01 Bureau du secrétariat général – *Politique de gestion des risques* – version pour adoption
- 9- CA-202306-02 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* – version pour adoption

- 10- CA-202306-03 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents* – version pour adoption
- 11- CA-29-202306-37 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences : - *Politique de recrutement et de sélection du personnel* – version pour adoption, - *Politique de sélection et d'engagement des enseignants* (P1998-14) – abrogation, - *Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges* (P1998-34) – abrogation, - *Politique de sélection des emplois d'été* (P1998-26) – abrogation
- 12- CA-29-202306-38 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences :- *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM* (P1998-20) – abrogation, - *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles* (P1998-18) – abrogation, - *Politique sur les stages de formation pratique des étudiants-maîtres* (P1998-10) – abrogation
- 13- CA-31-202306-04 Service des ressources financières : - *Politique de gestion des comptes à recevoir* - version pour adoption et *Politique de gestion des comptes clients* (P2005-1) – abrogation
- 14- CA-202306-94 Bureau du secrétariat général : - *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal* – version pour consultation, - *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* (R2012-1) – proposition d'abrogation pour consultation et - *Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école* (P2000-1) – proposition d'abrogation pour consultation
- 15- CA-31-202306-02 Service des ressources financières – *Politique sur les frais de fonction et de civilités* – version pour consultation
- 16- CA-202306-97 Bureau des affaires juridiques – *Politique en matière d'assurance* (P1998-5) – proposition d'abrogation pour consultation
- 17- CA-14-202306-01 Services éducatifs : - *Politique concernant les activités étudiantes sportives et de plein air* (P1998-13) – proposition d'abrogation pour consultation, - *Politique d'intégration des technologies de l'information et de la communication à des fins d'enseignement et d'apprentissage* (P1998-35) – proposition d'abrogation pour consultation, - *Politique concernant l'usage non médical des drogues* (P1998-8) – proposition d'abrogation pour consultation

- 18- CA-14-202306-02 Services éducatifs : - *Politique des arts et de la culture* – version pour consultation et - *Politique culturelle et linguistique* (P2009-1) – proposition d’abrogation pour consultation
- 19- CA-33-202306-19 Service des ressources matérielles – *Politique de vente et de location des immeubles excédentaires* (P1999-40) – proposition d’abrogation pour consultation
- 20- CA-15-202306-01 Service des communications et des affaires publiques – *Politique sur l’utilisation de la signature institutionnelle de la Commission scolaire de Montréal* (P1998-36) – proposition d’abrogation pour consultation
- 21- CA-202306-95 Bureau du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d’administration – année scolaire 2023-2024
- 22- CA-202306-96 Bureau du secrétariat général – nomination d’un responsable du traitement des plaintes – recommandation de la personne sélectionnée
- 23- CA-202306-98 Bureau du secrétariat général – vacances annuelles de la directrice générale – autorisation
- 24- CA-202306-04 Bureau du secrétariat général – reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle - 2022-2023
- 25- CA-31-202306-05 Service des ressources financières – budget de l’exercice financier 2023-2024
- 26- CA-33-202306-04 Service des ressources matérielles – Plan directeur d’investissement 2023-2028
- 27- CA-33-202306-01 Service des ressources matérielles – conclure l’amendement 1 prolongeant le bail pour la location de l’immeuble, sis au 11 800, rue Service A-5, à Mirabel, afin de permettre à l’annexe de l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal d’y poursuivre ses activités scolaires
- 28- CA-01-202306-26 Bureau de la direction générale – approbation du Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027
- 29- CA-01-202306-27 Bureau de la direction générale – Comité de répartition de ressources (CRR) – recommandations du CRR au Conseil d’administration
- 30- CA-01-202306-28 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – adoption du processus d’évaluation de la performance de la directrice générale

- 31- CA-10-202306-31 Service de l'organisation scolaire – Programmes de soutien alimentaire au CSSDM – année scolaire 2023-2024
- 32- CA-10-202306-32 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation
- 33- CA-10-202306-33 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023–2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à deux actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Pauline-Julien – pour adoption
- 34- CA-10-202306-34 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – ajout de locaux à la disposition du Centre Saint-Louis – pour consultation
- 35- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :
- a) CA-31-202306-03 Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2023-2024
- b) CA-10-202306-30 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à deux actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Pauline-Julien – pour consultation
- 36- Sommaires exécutifs d'information :
- a) INF-CA-2023-44 – Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-2023-45 – Bureau du secrétariat général – présentation des faits saillants du plan de gestion des risques
- c) INF-32-202306-01 – Service des technologies de l'information – bilan annuel de juin 2023
- d) CA-33-202306-03 – Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs
- 37- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

M. Ron Fitzsimmons s'enquiert des nouveautés pour la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

M. Stéphane Chaput lui répond que le CSSDM est en attente des réponses officielles du Ministère qui arriveront après le 29 juin 2023.

M. Patrick Bertrand, de l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA) demande si les dirigeants du Centre de services scolaire de Montréal vont appuyer les revendications de l'APPA dans le cadre de la présente négociation.

M. Antoine Gagné lui répond que les négociations ne se déroulent pas au niveau local, mais au niveau national et que par ailleurs, il ne s'agit pas d'un objet sur lequel le Conseil d'administration a à se positionner.

M. Jean-Claude Laporte, membre du comité logement Rosemont, demande où sont rendues les discussions concernant le site du 3737 Sherbrooke Est.

M. Stéphane Chaput lui répond que le CSSDM est en attente des réponses officielles du Ministère qui arriveront après le 29 juin 2023.

Mme Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) demande si dans le cadre de la négociation nationale, les enseignantes et enseignants du CSSDM peuvent compter sur l'appui du Conseil d'administration dans leur lutte pour améliorer les conditions de travail des profs, les conditions d'apprentissage des élèves, l'école publique et l'école montréalaise.

M. Antoine Gagné lui répond que les négociations ne se déroulent pas au niveau local, mais au niveau national et que par ailleurs, il ne s'agit pas d'un objet sur lequel le Conseil d'administration a à se positionner.

Mme Eryn Dace Trudell, présidente des citoyens de l'arrondissement Milton parc, demande ce qui s'est passé avec le studio de danse Ballet Divertimento qui louait un local dans l'immeuble situé au 3505, rue Durocher, si l'immeuble sera privatisé et si le CSSDM s'engage à réserver l'immeuble pour des vocations sociales et culturelles.

M. Stéphane Chaput lui répond d'abord que l'école de ballet a quitté l'immeuble suite à un commun accord entre le CSSDM et Ballet Divertimento. Il poursuit en mentionnant que le bâtiment sera aliéné et que le CSSDM doit utiliser les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour cette aliénation. Ainsi, le CSSDM ne détermine pas le prix de vente ni l'acheteur. M. Chaput ajoute qu'il est conscient de la hausse des prix du marché immobilier, mais que le CSSDM n'y peut malheureusement rien. Par contre, le CSSDM peut identifier à la SQI des acheteurs potentiels. Conséquemment, des lettres seront envoyées à des acheteurs potentiels afin de valider leur intérêt à cet égard.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 9 mai 2023

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;
et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 9 mai 2023 tel que présenté.

5. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

Mme Annie Bourgeois mentionne les points suivants qui ont été traités lors de la dernière rencontre :

- Il y a eu seulement 23 bris de service au niveau du transport scolaire cette année, donc ceci est très bas par rapport aux autres centres de services scolaires.
- Les places disponibles seront offertes à d'autres enfants fréquentant la même école et des frais seront imputables s'ils ne sont pas admissibles au transport (210 \$/année).
- Les circuits en planification pour l'année 2023-2024, particulièrement eu égard au service d'accueil.
- Le CSSDM maintient une collaboration avec la Ville de Montréal pour proposer des changements à la sécurité aux abords des écoles en amont du déploiement de certains projets à cet égard.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier Conseil d'administration.

3) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault mentionne les points suivants qui ont été traités lors de la dernière rencontre:

- Le comité s'est penché sur l'établissement d'un formulaire électronique pour les critères de sélection des directions à remplir par les conseils d'établissement annuellement, pour lequel quelques étapes demeurent à franchir avant sa mise en circulation.

- Le comité a finalisé le processus d'évaluation de la performance du directeur général, lequel sera présenté dans le cadre de la présente séance.

4) Comité des services éducatifs et besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne les points suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 13 juin 2023 :

- Les modifications du PTRDI 2023-2026, lesquelles sont présentées dans le cadre de la présente séance.
- Le PEVR 2024-2027, lequel est également prévu à l'ordre du jour de la présente séance.
- Les renouvellements des statuts des écoles établies aux fins d'un projet particulier, lesquels seront présentés au Conseil d'administration à l'automne.
- La Politique de vente et de location des immeubles excédentaires qui fait l'objet d'une proposition d'abrogation, laquelle est présentée à l'ordre du jour de la présente séance.

5) Comité de vérification

M. François Laliberté-Auger mentionne qu'il y a eu 2 rencontres depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

Les points suivants ont été traités lors de la première rencontre :

- La présentation de la reddition de compte du Service des technologies de l'information.
- La présentation des états financiers vérifiés pour le mois de mars.
- La présentation du suivi budgétaire au 31 mars et l'état de la situation financière.
- La présentation du nouveau processus de recouvrement des sommes dues.
- La présentation des recommandations finales du Secrétariat du conseil du trésor en matière de gestion contractuelle.
- Le pouvoir d'urgence en lien avec la demande du plein montant du financement des besoins locaux auprès du CGTSIM, lequel fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la présente séance.

Les points suivants ont été traités lors de la deuxième rencontre, lesquels figurent tous à l'ordre du jour de la présente séance :

- Le Plan directeur d'investissement 2023-2026.
- La présentation détaillée du budget 2023-2024.

- Les modifications du document : objectifs, principes et critères de répartition des ressources.
- La présentation des faits saillants du plan de gestion des risques.
- La présentation de la reddition de comptes annuelle au Secrétariat du conseil du trésor.

6. Rubrique de la représentante du CGTSIM

Mme Linda Cazale dresse un résumé des dernières rencontres qui se sont tenues le 11 mai et le 15 juin derniers :

- Adoption du plan d'effectif de soutien, des professionnels et des cadres pour l'année 2023-2024.
- Adoption la convention collective 2021-2024 du CGTSIM.
- État d'avancement du plan d'action 2022-2023.
- La réception des résolutions des centres de services scolaire afin de demander le plein financement de la taxe scolaire. À cet égard, l'allocation pour les milieux défavorisés va augmenter à 15 millions de \$.

Mme Cazale termine en suggérant une lecture estivale aux membres du Conseil d'administration, soit le portrait socioculturel des élèves de Montréal.

7. Bureau du secrétariat général – *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie* — version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-99 en date du 2 juin 2023 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie (P1998-38)* en raison de la réforme des commissions scolaires et en vertu de la convention collective nationale;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de la *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie* lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du Comité consultatif de gestion ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations officielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie*, déposé(e) en Annexe III du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 27 juin 2023.

8. Bureau du secrétariat général – *Politique de gestion des risques* — version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-01 en date du 2 juin 2023 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'élaboration de la *Politique de gestion des risques* est nécessaire afin de respecter les obligations légales du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique de gestion des risques* lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations résultant de la consultation officielle;

CONSIDÉRANT les changements apportés par le Bureau du secrétariat général et présentés à la Table des services du 16 mai 2023;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique de gestion des risques*, déposée en Annexe III du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 27 juin 2023.

9. Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-02 en date du 5 juin 2023 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT les articles 201, 202 et 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT les modifications de fond et de forme apportées suite aux consultations officielles et aux commentaires reçus;

CONSIDÉRANT l'ensemble des ajustements, modifications, reformulation et corrections apportés au Règlement tel que décrit au présent sommaire et au Règlement joint en Annexe I;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* déposé en Annexe III du présent sommaire afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

10. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents — version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-03 en date du 23 mai 2023 de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents (R2003-1)*;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec le Secteur des archives du Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents* lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents*, déposé en Annexe III du présent sommaire, afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

11.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences :
- Politique de recrutement et de sélection du personnel – version pour adoption,
- Politique de sélection et d'engagement des enseignants (P1998-14) – abrogation,
- Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges (P1998-34) –
abrogation et - Politique de sélection des emplois d'été (P1998-26) – abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202306-37 en date du 26 mai 2023 de M^e Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les orientations en matière de recrutement et de sélection du personnel;

CONSIDÉRANT la pertinence d'établir de grands principes en matière de recrutement et de sélection du personnel pour tous les corps d'emploi;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique de recrutement et de sélection du personnel*;

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2023, le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de la *Politique de recrutement et de sélection du personnel* comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique de recrutement et de sélection du personnel* ainsi que de la proposition d'abrogation des trois politiques citées précédemment lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars 2023 au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les trois politiques citées dans ce sommaire exécutif lorsque la nouvelle *Politique de recrutement et de sélection du personnel* sera adoptée, dans le but d'harmoniser l'ensemble des encadrements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la *Politique de recrutement et de sélection du personnel* déposée en Annexe I du présent sommaire afin qu'elle entre en vigueur le 27 juin 2023;
- 2° d'ABROGER en date du 27 juin 2023 les trois politiques suivantes, déposées respectivement en annexe III, IV, V :
 - *Politique de sélection et d'engagement des enseignants (P1998-14)*;
 - *Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges (P1998-34)*;
 - *Politique de sélection des employés d'été (P1998-26)*.

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences : - Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM (P1998-20) – abrogation, - Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles (P1998-18) – abrogation et - Politique sur les stages de formation pratique des étudiants-maîtres (P1998-10) – abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202306-38 en date du 26 mai 2023 de M^e Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM* n'a jamais été mise à jour depuis 1989;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles* n'a jamais été mise à jour depuis 1989;

CONSIDÉRANT que la *Politique sur les stages de formation des étudiants-maîtres* n'a jamais été mise à jour depuis 1982;

CONSIDÉRANT l'adoption par la CSDM en 2006 d'un programme d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune obligation légale liée à l'existence de telles politiques;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent ces propositions d'abrogation décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT ces propositions d'abrogation entreprises par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG) aux propositions d'abrogation de la *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM*, de la *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles* et de la *Politique sur les stages de formation des étudiants-maîtres*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration de la proposition d'abrogation des trois politiques citées précédemment lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG le 26 avril 2023, ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification de fond et/ou de forme n'a été apportée au projet d'abrogation à la suite de consultations officielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ABROGER en date du 27 juin 2023 les trois politiques suivantes, déposées respectivement en annexes II, III, IV :

- *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM (P1998-20)*;
- *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles (P1998-18)*;
- *Politique sur les stages de formation pratique des étudiants-maîtres (P1998-10)*.

13. Service des ressources financières : *Politique de gestion des comptes à recevoir – version pour adoption et Politique de gestion des comptes clients (P2005-1) – abrogation*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202306-04 en date du 9 juin 2023 de M. Abderezak Mezaache concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le contenu de la *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)* dont la dernière mise à jour a eu lieu en juin 2018;

CONSIDÉRANT que les consultations effectuées auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG) en avant-projet;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique de gestion des comptes à recevoir* ainsi que de la proposition d'abrogation la *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)* lors de la séance du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté à la Table des services en date du 26 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)* qui sera rendu(e) caduque lors de l'adoption de la *Politique de gestion des comptes à recevoir* qui a le même objet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABROGER en date du 27 juin 2023 la *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)*, reproduit(e) en Annexe I du présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la *Politique de gestion des comptes à recevoir* déposée en Annexe II au présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 27 juin 2023.

14. Bureau du secrétariat général : - Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal – version pour consultation, - Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers (R2012-1) – proposition d'abrogation pour consultation et - Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école (P2000-1) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-94 en date du 9 juin 2023 de M^e Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* au 28 août 2023 prévoyant une modification à la procédure d'examen des plaintes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal* évacuant toute référence aux plaintes liées aux services qu'il rend aux élèves et aux parents, ainsi qu'à toute démarche en lien avec l'intimidation et la violence, lesquelles seront dorénavant assujetties à la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger de façon claire et officielle la *Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école (P2000-1)* qui a été remplacée par le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal* au moment de l'adoption de celui-ci en 2012;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 183 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de règlement décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec le Bureau des directions d'unités;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion (CCG) et de la Table des services à l'élaboration de l'avant-projet du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* (R2012-1) et la *Politique sur la gestion des différends entre les parents et l'école* (P2000-1) lorsque le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal* sera adopté, afin de respecter les nouveaux encadrements en vigueur, notamment en vertu de l'article 89 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, modifiant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire de Montréal*, déposé en Annexe III au présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation du *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* (R2012-1), reproduit en Annexe I du présent sommaire;
- 3° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique sur la gestion des différends entre les parents et l'école* (P2000-1), reproduite en Annexe II du présent sommaire;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet de règlement au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre les propositions d'abrogation du R2012-1 et de la Politique au processus de consultations officielles;
- 6° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

15. Service des ressources financières – Politique sur les frais de fonction et de civilités – version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202306-02 en date du 9 juin 2023 de M. Abderezak Mezaache concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général, le Service des ressources matérielles et le Service des technologies de l'information, le cas échéant;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités* déposé en Annexe III au présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale le 15 novembre 2023.

16. Bureau des affaires juridiques – Politique en matière d'assurance (P1998-5) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-97 en date du 30 mai 2023 de M^e Catherine Alix concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'obligation légale pour le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de maintenir une politique en matière d'assurance;

CONSIDÉRANT les articles 78, 96.25, 110.13, 183 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 132 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent cette proposition d'abrogation décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT cette proposition d'abrogation entreprise par le Bureau des affaires juridiques en collaboration avec le Service des ressources financières, le Service des technologies de l'information et le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à la proposition d'abrogation de la *Politique en matière d'assurance (P1998-5)*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de règlement ou de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique en matière d'assurance (P1998-5)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Bureau des affaires juridiques à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

17. Services éducatifs : - Politique concernant les activités étudiantes sportives et de plein air (P1998-13) – proposition d'abrogation pour consultation, - Politique d'intégration des technologies de l'information et de la communication à des fins d'enseignement et d'apprentissage (P1998-35) – proposition d'abrogation pour consultation et - Politique concernant l'usage non médical des drogues (P1998-8) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-14-202306-01 en date du 19 juin 2023 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent ces propositions d'abrogation décrites au présent sommaire;

CONSIDÉRANT ces propositions d'abrogation entreprise par les Services éducatifs;

CONSIDÉRANT que l'abrogation des politiques ne crée pas de vide juridique;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion aux propositions d'abrogation des politiques;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique concernant les activités étudiantes sportives et de plein air (P1998-13)*, reproduit(e) en Annexe I du présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique d'intégration des technologies de l'information et de la communication à des fins d'enseignement et d'apprentissage (P1998-35)*, reproduit(e) en Annexe II du présent sommaire;
- 3° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique concernant l'usage non médical des drogues (P1998-8)*, reproduit(e) en Annexe III du présent sommaire;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre les propositions d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER les Services éducatifs à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

18. Services éducatifs : - Politique des arts et de la culture – version pour consultation et - Politique culturelle et linguistique (P2009-1) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-14-202306-02 en date du 16 juin 2023 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le contenu de la *Politique culturelle et linguistique (P2009-1)*;

CONSIDÉRANT la *Politique culturelle du Québec Partout le Québec*;

CONSIDÉRANT La *Charte de la langue française* et ses changements qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique tels que décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par les Services éducatifs en collaboration avec le Service des communications et des affaires publiques;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion (CCG) et de la Table des services à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique des arts et de la culture*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger la *Politique culturelle et linguistique (P2009-1)* lorsque nouvelle la *Politique des arts et de la culture* sera adoptée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de la *Politique* des arts et de la culture, déposé en Annexe II au présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique culturelle et linguistique (P2009-1)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 4° d'AUTORISER les Services éducatifs à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

19. Service des ressources matérielles – *Politique de vente et de location des immeubles excédentaires (P1999-40)* – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202306-02 en date du 15 juin 2023 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT le nombre de bâtiments vacants, dont plusieurs ne sont pas requis pour les besoins scolaires et qui devraient être aliénés pour financer les projets d'investissement en lien avec la mission et conformément aux règles budgétaires;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté du parc immobilier excédentaire qui n'a permis aucune location depuis 3 ans et limitera toutes nouvelles locations;

CONSIDÉRANT l'absence d'une structure de financement permettant la remise en état du parc immobilier excédentaire;

CONSIDÉRANT que les ressources allouées à la gestion du parc immobilier excédentaire sont détournées des activités associées à la mission première;

CONSIDÉRANT les risques auxquels le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) s'expose en offrant des espaces en location sans avoir la capacité d'honorer ses obligations légales et celles prévues au bail;

CONSIDÉRANT que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) prévoit que le CSSDM veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région;

CONSIDÉRANT dans l'éventualité de nouvelles locations, le CSSDM, en respect de la LIP et de son engagement dans le PEVR, favorisera la location à des partenaires communautaires et sociaux;

CONSIDÉRANT qu'une politique pourrait être réinstaurée si les instances du CSSDM le jugeaient nécessaire;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 183, 202, 211, 266, 272, 279 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaires*;

CONSIDÉRANT cette proposition d'abrogation entreprise par le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion (CCG) et de la Table des services à la proposition d'abrogation de la *Politique de vente et de location des immeubles excédentaires (P1999-40)*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique de vente et de location des immeubles excédentaires (P1999-40)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour l'adoption finale.

20. Service des communications et des affaires publiques – Politique sur l'utilisation de la signature institutionnelle de la Commission scolaire de Montréal (P1998-36) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-15-202306-01 en date du 30 mai 2023 de Mme Sophie Legroulx concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la plupart des éléments contenus dans la Politique actuelle sont déjà inclus dans le Programme d'identification visuelle (PIV);

CONSIDÉRANT qu'un encadrement supplémentaire pour les établissements et services est en cours de rédaction puisque tous les éléments ne sont pas définis dans le PIV;

CONSIDÉRANT que le gouvernement exige qu'un responsable du PIV soit désigné dans chaque organisation et que la personne actuellement chargée de faire respecter le PIV au CSSDM relève du Service des communications et des affaires publiques de par son expertise en communication et design graphique;

CONSIDÉRANT que le PIV a déjà valeur légale et qu'il est actuellement effectif;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à la proposition d'abrogation de la Politique;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique sur l'utilisation de la signature institutionnelle de la Commission scolaire de Montréal (P1998-36)*;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Service des communications et des affaires publiques à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

21. Bureau du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-95 en date du 25 mai 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

Modifiée
par la
résolution
13 (CA-
202308-12)
du CA
du 30 août
2023

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil;

CONSIDÉRANT la répartition des dossiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2023-2024 ainsi que le congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

22. Bureau du secrétariat général – nomination d'un responsable du traitement des plaintes – recommandation de la personne sélectionnée

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-96 en date du 25 mai 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de l'effectif du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT l'affichage proposé pour le poste de coordonnateur(trice) au Bureau du secrétariat général, tel que reproduit en Annexe I du sommaire exécutif CA-202305-93 présenté à la séance du 9 mai dernier;

CONSIDÉRANT le suivi du processus de sélection effectué;

CONSIDÉRANT la nomination de M^e Érika Cloutier à titre de coordonnatrice au Secteur du traitement des plaintes pour une entrée en poste le 1^{er} juillet 2023;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M^e Érika Cloutier responsable du traitement des plaintes, tel que prévu à la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, à partir du 28 août 2023.

23. Bureau du secrétariat général – vacances annuelles de la directrice générale – autorisation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-98 en date du 9 juin 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les vacances annuelles demandées par la directrice générale au terme du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 93 a) du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les dates de vacances de Mme Isabelle Gélinas, du 13 juillet au 9 août 2023.

24. Bureau du secrétariat général – reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle - 2022-2023

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202306-04 en date du 9 juin 2023 de Mme Anick Morin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* introduite par le Conseil du trésor, dont la dernière modification remonte au 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que cette directive concerne les contrats d'approvisionnement, les contrats de services et les contrats de travaux de construction et qu'elle couvre les activités des organismes publics réalisées à compter du 1^{er} avril d'une année jusqu'au 31 mars de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est visé par cette directive;

CONSIDÉRANT que l'organisme public visé par cette directive doit transmettre annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor une déclaration du dirigeant de l'organisme qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements est responsable de faire la publication des contrats sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que le système de requête TERRA permet aux unités administratives d'informer le Bureau des approvisionnements de tous les contrats qui doivent faire l'objet d'une publication au SEAO;

CONSIDÉRANT que la publication des contrats saisis dans le système TERRA a été complétée à 100 % en date de la rédaction du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements a la responsabilité de remplir la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque son autorisation préalable est requise, et que quatre-vingt-trois (83) fiches ont été enregistrées au cours de la période visée par la présente reddition de comptes dans les fiches prévues à cet effet sur le site des Marchés publics du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que le CSSDM n'est responsable d'aucun regroupement d'organismes publics pour le regroupement d'achats pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu treize (13) contrats de 25 000 \$ et plus portant sur une question de nature confidentielle pour la période visée par la présente reddition de comptes pour lesquels aucune renonciation au secret professionnel n'a été obtenue, lesquels sont reproduits en Annexe II confidentielle;

CONSIDÉRANT que le CSSDM ne renonce pas au secret professionnel auprès des professions médicales et juridiques et que par conséquent, les contrats de 25 000 \$ et plus visant ces professionnels ne sont pas publiés au SEAO;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT l'article 129 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, lequel prévoit que la directrice générale exerce les fonctions du dirigeant de l'organisme public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la signature de la déclaration du dirigeant de l'organisme par la directrice générale, laquelle est contenue à l'Annexe III du présent sommaire exécutif;
- 2° de MANDATER le Bureau du secrétariat général pour remplir les formulaires électroniques et pour les transmettre, dans les plus brefs délais, au Secrétariat du Conseil du trésor.

25. Service des ressources financières – budget de l'exercice financier 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202306-05 en date du 19 juin 2023 de Mme Hélène Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui ont modifié la situation budgétaire du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le budget 2023-2024 de l'organisme est basé en bonne partie sur les paramètres de consultation;

CONSIDÉRANT que l'organisme prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources recommande l'adoption du budget 2023-2024;

CONSIDÉRANT les objectifs, principes et critères de répartition des ressources adoptés par le Comité de répartition des ressources;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2023-2024, que constitue le présent sommaire exécutif;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2023-2024 au ministère de l'Éducation du Québec et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer la direction générale au moment opportun, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux de l'année scolaire 2023-2024 et, s'il y a lieu, de présenter un budget amendé.

26. Service des ressources matérielles – Plan directeur d'investissement 2023-2028

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202306-04, version corrigée en date du 4 juillet 2023 de Mmes Chantale Montpetit, Valérie Coutu et Sophie Archambault, concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mission éducative du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir à sa clientèle et aux autres usagers un environnement sain, sécuritaire, propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM et le processus de priorisation des projets, tiré du *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*, appliqué par le Service des ressources matérielles en vue de la remise en état des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur d'investissement 2023-2028 s'inscrit dans une démarche plus large de production, par le Service des ressources financières, du budget global du CSSDM, qui intègre les volets investissement et fonctionnement (CA-31-202306-05);

CONSIDÉRANT l'ensemble des encadrements associés à la gestion des investissements des infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que diverses mesures d'investissement sont proposées par le ministère de l'éducation du Québec (MEQ) a priori et d'autres a posteriori selon la nature des projets ou des programmes (maintien d'actifs immobiliers, ajout d'espace, remplacement de bâtiments, développement durable, dont l'efficacité énergétique, remise au point des systèmes, économie et qualité d'eau potable [plomb dans l'eau], amélioration de la qualité de l'air dans les écoles, réduction des gaz à effet de serre et soutien à l'offre de formation professionnelle et de formation générale des adultes);

CONSIDÉRANT que les dépôts des projets peuvent être effectués par le Service des ressources matérielles au début ou en cours d'année selon les critères d'admissibilité fixés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les défis à relever pour remettre en état le parc immobilier et offrir des espaces suffisants pour répondre aux besoins de la population scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de documenter les avant-projets inscrits dans la programmation, en vue de leur réalisation ultérieure, et le fait que les sommes liées aux études et aux expertises complémentaires, de même qu'à la préparation des plans et devis, doivent être engagées dès 2023-2024, et ce, conformément aux Règles budgétaires;

CONSIDÉRANT l'incertitude associée aux multiples facteurs qui influencent la programmation, notamment les sommes consenties, les coûts de projets, la fiabilité et l'espérance de vie résiduelle des composants ainsi que la capacité d'assurer la continuité de service malgré leur état de vétusté;

CONSIDÉRANT que la direction générale a autorisé au courant de l'année 2022-2023 l'actualisation des montages financiers liés à des projets des plans directeurs d'investissement antérieurs à 2023-2024;

CONSIDÉRANT que la direction générale du CSSDM a autorisé la publication des appels d'offres pour les travaux de maintien de certains projets financés dans l'année 2023-2024 dans le cadre de la mesure de *Maintien des bâtiments* (décisions de la directrice générale : A-33-1955, 14 octobre 2022; A-33-2005, 24 février 2023);

CONSIDÉRANT que certains projets d'envergure se réalisent sur plusieurs années financières et que le décaissement est planifié sur plusieurs années dans la programmation des sous-mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorption du déficit de maintien*, et ce, afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe triennale (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026);

CONSIDÉRANT les projets majeurs d'infrastructures de plus de 50 M\$ inscrits aux divers PQI;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la programmation doit être continuellement coordonné avec le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027* (version pour consultation), notamment à ce qui a trait aux délocalisations pour travaux et l'ajout d'espace;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la programmation du plan directeur d'investissement 2023-2028 actualisée au présent rapport et sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du MEQ;
- 2° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur d'investissement 2023-2028, notamment par la sous-mesure « *Maintien des bâtiments* » et par la sous-mesure « *Résorption du déficit de maintien* »;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser la portée des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2023-2024 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, à l'intérieur des sommes consenties;
- 4° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ les demandes de financement liées aux mesures d'investissement soutenant divers programmes, en cours d'année, tel que le développement durable.

27.

Service des ressources matérielles – conclure l'amendement 1 prolongeant le bail pour la location de l'immeuble, sis au 11 800, rue Service A-5, à Mirabel, afin de permettre à l'annexe de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal d'y poursuivre ses activités scolaires

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202306-01 en date du 9 juin 2023 de Mme Daniela Salas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le bail conclu avec *Aéroports de Montréal* pour occuper des espaces dans le bâtiment sis au 11 800, Service A-5, à Mirabel, pour scolariser les élèves de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), est échu depuis le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT le besoin existant pour l'EMAM à Mirabel;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de long terme est en préparation par le locateur;

CONSIDÉRANT que le nouveau bail à long terme prendrait effet au 1^{er} octobre 2023 et serait probablement soumis au processus d'approbation en vertu du *Règlement sur les engagements financiers pris par un organisme* (RLRQ, c A-6.001, r. 4);

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien avec la location d'espace seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2023-2024 et qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par l'école;

CONSIDÉRANT que les frais d'exploitation seront financés par l'école;

CONSIDÉRANT l'article 151 a) du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaires de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE l'Amendement 1 au bail pour la location des espaces dans l'immeuble situé au 11 800, Service A-5, à Mirabel, pour une période de cinq (5) mois, du 1^{er} mai au 30 septembre 2023;
- 2° d'APPROUVER les sources de financement proposées au présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER les signataires désignés du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à signer l'Amendement 1 au bail;
- 4° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à l'amendement, incluant toute autorisation du locataire, requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

28. Bureau de la direction générale – approbation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202306-26 en date du 16 juin 2023 de Mme Sophie Legroulx concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité d'engagement pour la réussite des élèves a élaboré le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) conformément à l'article 193.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le comité d'engagement pour la réussite des élèves propose un PEVR en cohérence avec le plan stratégique du ministère de l'éducation;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des instances identifiées par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT que toutes les instances consultées ont pu s'exprimer à 3 reprises sur le PEVR;

CONSIDÉRANT la grande mobilisation du comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT le PEVR reproduit en Annexe I du présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) reproduit en Annexe I du présent sommaire exécutif;
- 2° de MANDATER le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) afin de transmettre le PEVR au ministre et exécuter toutes les autres formalités administratives, notamment celles mentionnées à l'article 209.1 de la LIP pour sa prise d'effet.

29. Bureau de la direction générale – Comité de répartition de ressources (CRR) – recommandations du CRR au conseil d’administration

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202306-27 en date du 20 juin 2023 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de répartition des ressources (CRR) a pour fonction de faire des recommandations au Conseil d’administration en vue d’établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le CRR met en place un processus de concertation lui permettant d’obtenir toute l’information nécessaire sur les besoins des différents milieux;

CONSIDÉRANT que le CRR peut ajouter à la concertation la répartition d’autres services professionnels et que dans le cadre du processus de concertation, le centre de services scolaire et les établissements d’enseignement doivent fournir au CRR tout renseignement ou document nécessaire à l’exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu’il incombe au Conseil d’administration d’établir les objectifs et principes de la répartition annuelle des revenus, de déterminer la répartition annuelle de ceux-ci et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires, le tout en tenant compte des recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT les articles 193.3, 193.4, 207.1, 275, 275.1, 275.2 et 279 de la *Loi sur l’instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la division du cadre de référence concernant les objectifs, principes et les critères de la répartition des ressources en deux documents distincts, soit Document A - Objectifs & principes de répartition des ressources du CRR et Document B - Critères de répartition des ressources du CRR.

30. Service de de la gestion des personnes et du développement des compétences – adoption du processus d’évaluation de la performance de la directrice générale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202306-28 en date du 15 juin 2023 de M^e Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a pour fonction de proposer au Conseil d’administration les critères d’évaluation du directeur général du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a eu plusieurs rencontres de travail afin de proposer un processus d’évaluation de la performance du directeur général qui est notamment basé sur la communication, la collaboration et la recherche de solutions;

CONSIDÉRANT les articles 193.1, 201 et 202 de la *Loi sur l’instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le processus d'évaluation de la performance du directeur général présenté en Annexe I du présent sommaire exécutif, lequel débutera à partir de l'année scolaire 2023-2024.

31. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire au CSSDM – année scolaire 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202306-31 en date du 12 juin 2023 de Mme Marie-Claude Morin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'offrir à ses élèves une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM d'ajouter un programme de soutien alimentaire aux élèves ciblés par les milieux dans les écoles primaires qui se situent dans l'échelle 0-30 % avec une pondération;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collations de l'Opération solidarité présentés à l'Annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'Annexe II;
- 3° d'AUTORISER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentées à l'Annexe III;
- 4° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution des programmes de l'aide alimentaire et de l'aide aux repas présentés à l'Annexe IV.

32. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202306-32 en date du 13 juin 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 2° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2024-2027 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à l'annexe I;
- 3° d'AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination d'immeuble 2024-2027 pour consultation, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 4° d'AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - École Chomedey-De Maisonneuve
 - École La Dauversière
 - École Évangéline
 - École Saint-Jean-de-Brébeuf
 - École FACE (primaire)
 - Centre Sainte-Croix
 - École des métiers de la construction de Montréal
 - École Laurier
- 5° d'AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2024-2027 pour consultation;

- 6° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2024-2027 pour consultation au Comité de parents;
- 7° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre le PTRDI 2024-2027 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 8° de MANDATER le Bureau du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP.

33. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à deux actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Pauline-Julien – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202306-33 en date du 14 juin 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à cette modification;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à cette modification au PTRDI adoptée;

CONSIDÉRANT que le Centre Pauline-Julien utilise des locaux de soir à l'école La Voie et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement des écoles concernées ont été consultés sur la proposition de modification adressées au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 de Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;

2° de MODIFIER au 1^{er} Juillet 2023 l'acte d'établissement de l'école La Voie et du Centre Pauline-Julien de la manière suivante :

- Centre Pauline-Julien : Ajout de l'utilisation de locaux de soir à l'école La Voie, bâtiment 112.
- École La Voie : Mention de l'utilisation de locaux le soir par le Centre Pauline-Julien.

34. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – ajout de locaux à la disposition du Centre Saint-Louis – pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202306-34 en date du 21 juin 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI adopté nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que le Centre Saint-Louis utilise des locaux additionnels au sein de l'immeuble 222 et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école concernée doit être consultée sur la proposition de modifications adressées au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MANDATER la direction du Centre Saint-Louis, avec le support et la collaboration du Service de l'organisation scolaire et des directions d'unités, afin de réaliser des consultations auprès du conseil d'établissement concerné d'ici le 11 août concernant les objectifs suivants :

- Retirer la mention que le centre utilise des locaux seulement aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble.
 - Ajouter que le centre cohabite avec des espaces excédentaires en location.
- 2^o de RÉDIGER et DÉPOSER un sommaire faisant état des consultations réalisées et, si nécessaire, des recommandations ajustées;
- 3^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre les modifications proposées au PTRDI 2023-2026 au Comité de parents;
- 4^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre les modifications proposées au PTRDI 2023-2026 à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal.

35. Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale en vertu de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que certains sommaires exécutifs ont été soumis pour décision et inscrits après la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a autorisé les sommaires exécutifs ci-après énumérés, étant donné les circonstances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration conformément à l'article 202 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECEVOIR la décision suivante prise par la directrice générale, en application de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique* :
- a) Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2023-2024

Document déposé : sommaire exécutif CA-31-202306-03 en date du 1^{er} juin 2023 de M. Abderezak Mezaache concernant le sujet en référence

- 1^o de DEMANDER au CGTSIM la totalité du montant de financement pour les besoins locaux tels qu'il est calculé par le ministère de l'éducation du Québec pour l'année 2023-2024;
- 2^o de FAIRE PARVENIR la présente résolution sous sa forme définitive au plus tard le 12 juin 2023.

- b) Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à deux actes d'établissements – ajout de locaux à la disposition du Centre Pauline-Julien – pour consultation

Document déposé : sommaire exécutif CA-10-202306-30 en date du 31 mai 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

- 1° de MANDATER la direction des écoles concernées, avec le support et la collaboration du Service de l'organisation scolaire et des directions d'unités, afin de réaliser des consultations auprès des conseils d'établissements concernés d'ici le 16 juin concernant les objectifs suivants :
 - Ajout du bâtiment 112 (école La Voie) à l'acte d'établissement 339 du Centre Pauline-Julien à la section « locaux additionnels »;
 - Ajout de la cohabitation de soir avec le Centre Pauline-Julien à l'acte d'établissement 288 de l'école La Voie.
- 2° de RÉDIGER et DÉPOSER un rapport faisant état des consultations réalisées et, si nécessaire, des recommandations ajustées;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre les modifications proposées au PTRDI 2023-2026 au Comité de parents;
- 4° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre les modifications proposées au PTRDI 2023-2026 à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal.

36. Sommaires exécutif d'information :

- a) INF-CA-2023-44 – Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-2023-45 – Bureau du secrétariat général – présentation des faits saillants du plan de gestion des risques
- c) INF-32-202306-01 – Service des technologies de l'information – bilan annuel de juin 2023
- d) CA-33-202306-03 – Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs

37. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 39.

Secrétariat général – 11 septembre 2023